

LES DROITS DES ENFANTS VUS PAR UN JUGE DES ENFANTS

par Jean-Pierre Rosenczveig



<http://jprosen.blog.lemonde.fr/>

[2010 and co : quels espoirs ? \(352\)](#)

La décennie qui s'achève est difficile à évaluer à chaud quant à son bilan social. Une tonalité catastrophique peut facilement s'alimenter. Ainsi, par delà les violences de toutes sortes exercées sur les enfants, tant en France qu'à l'étranger, la grande pauvreté n'a pas reculé. C'est le moins qu'on puisse dire ! Si les conséquences de la crise financière pour les spéculateurs semblent résorbées au point où les pratiques à l'ancienne ont vite réapparu, l'impact de la crise économique qui en est résultée n'a pas encore produit tous ses effets avec les destructions massives d'emplois et leurs conséquences sur le chômage. Indéniablement de nombreuses familles donc les enfants, en sont et en seront demain les victimes.

Officiellement on avance qu'un million d'enfants de France vit sous le seuil de pauvreté ; deux millions si l'on retient les critères européens. Malgré l'objectif affiché par Martin Hirsch, il ne semble pas que la tendance soit à la baisse. Le Haut Commissaire aux solidarités l'admet lui-même. Il va falloir analyser de près les prochains chiffres de l'aide sociale à l'enfance afin de voir si, plus encore que par le passé, des familles auront été ou seront en crise au point régulièrement de devoir être éclatées ! Sans compter les effets indirects de la pauvreté et de la précarité sur les comportements des membres du groupe familial (troubles psychologiques ou psychiatriques, dégradation physique, violences, etc.) qui, eux-mêmes ont un impact sur l'exercice des responsabilités familiales !

Il faut déjà souhaiter que dans les temps à venir l'action sociale ne soit pas sacrifiée sur l'autel de la crise des finances publiques. L'inquiétude ne doit pas être prise à la légère. Ainsi dans les Yvelines, en décembre, du jour au lendemain, les associations ont appris que leurs subventions étaient largement amputées sinon supprimées malgré la qualité reconnue de leur travail car le conseil général devait faire dès 2010 plusieurs dizaines de millions d'économies.

Certaines - le président d' »Objectif Familles » qui aide à Trappes tous les membres des familles Rmistes en sait quelque chose - sont ainsi condamnées à mort du jour. L'action qu'elles développent ne sera reprise que sur le papier. Un quart des conseils généraux ne pourront pas voter avant mars ou avril 2010 leur budget faute d'assurances sur leurs recettes, la réforme de la taxe professionnelle ne facilitant pas les choses. Certains départements sont même les victimes directes de la crise spéculative, sinon des escrocs financiers. Dans le même temps on nous répète que les caisses de l'Etat sont vides. Et qu'en tous cas il doit réduire son train de vie.

Il faut donc s'attendre à des années 2010-2011 particulièrement délicates pour les budgets sociaux, culturels et éducatifs. Un point de satisfaction – symbolique certes, mais comme tous les symboles loin d'être négligeable : le Conseil d'Etat dans un arrêt du 30 décembre 2009 vient de désavouer le gouvernement qui se refusait à créer le fonds de péréquation en faveur des départements prévu par la loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance.

Cette loi majeure que comme professionnel et militant nous avons appelée exige plus encore des conseils généraux qui déjà consacrent 5 milliards 600 millions d'euros chaque année à la protection de l'enfance en danger. En affichant explicitement le conseil général comme chef de file dans ce domaine la loi lui donne plus de facilités techniques afin de mieux moduler ses interventions ; elle lui demande en contrepartie de s'organiser pour recueillir les « informations préoccupantes », les analyser, vérifier si l'action sociale a touché ses limites pour éventuellement et donc subsidiairement saisir les juridictions pour enfants. L'un des enjeux est en vérité de réduire le recours à la justice d'Etat pour que l'Etat se concentre sur sa fonction régaliennne de rendre la justice c'est-à-dire de réaffirmer la loi et veiller à l'ordre public (discours de Roubaix de R. Dati du 16 mars 2009).

Ce texte est donc plus exigeant pour les collectivités locales. Certaines - sinon toutes - vont devoir mobiliser plus de moyens. Le gouvernement d'alors a donc proposé la création d'un fonds de péréquation pour s'assurer du vote de la loi. Le chiffrage avancé à l'époque était des plus modestes : 50 millions d'Euros. Une goutte d'eau au regard des 5 milliards 600 millions. Mais l'Etat faisait un geste vers les collectivités locales. C'est donc une question de principe que posent aujourd'hui les collectivités locales : l'Etat tiendra-t-il tout simplement sa parole ?

Pour mémoire : il a fallu attendre deux ans et demi pour que les décrets d'application, à un près, de la loi Protection de l'enfance soient promulgués par le nouveau gouvernement (dont Mme Pecresse rapporteur du texte comme députée est membre), quand ceux sur la loi Prévention de délinquance du même 5 mars 2007 étaient sortis à la vitesse V. Mme Morano en avril 2009, puis M. Fillon en juin, ont fini par annoncer officiellement que le gouvernement n'appliquerait pas la loi sur le terrain du financement. A l'initiative de conseils généraux (Allier, Seine Saint Denis) le gouvernement à travers le Conseil d'Etat est donc rappelé à l'ordre de la loi. Se pliera-t-il à cette injonction ? Rien n'est moins sûr.

Mais la décennie 2000 c'est aussi, dans nos pays, un affadissement du thème de l'enfance. A preuve aujourd'hui il n'y a plus en France de ministère dédié à l'enfance. Le Comité onusien des experts sur les droits de l'enfant ne disait rien d'autre en juin dernier dans ses Observations et Recommandations.

L'annonce cet automne de la suppression du poste de Défenseur des enfants dont la fonction doit être fondue au sein du futur Défenseur des Droits est une autre illustration quand le Comité des experts demandait que la France renforce son rôle. Le pied de nez envoyé à l'ONU est intéressant à analyser. Il ne s'agit pas de supprimer une institution qui dérange – ce serait sa gloire que de tomber au front ! - ; on aurait pu avancer que c'est un progrès historique de réintégrer dans le giron des droits humains le thème droits de l'enfant. Que nenni !

En vérité la suppression du poste de Défenseur des enfants est plus simple : pour les pouvoirs publics l'institution est tout simplement inutile. Ils l'ont zappé comme le président de la République pour le deuxième année consécutive a refusé de recevoir la Défenseur qui en application de la loi de 2000 voulait lui remettre son rapport annuel. Elle l'a remis au premier député croisé, en l'espèce à Claude Bartolone lors du colloque qu'il organisait pour le compte du Conseil général de la Seine Saint Denis sur le XX^e anniversaire de la Convention internationale sur les droits de l'enfant!

Le travail admirable de Claire Brisset et de Dominique Versini qui lui a succédé en 2006 n'est pas en cause. Pour les pouvoirs publics l'objet même de leur action est en déshérence. Ce faisant, au regard même de leur objectif sécuritaire, ils commettent une erreur politique majeure.

De tous temps c'est bien en instituant une personne (physique ou morale) dans ses droits qu'on peut exiger d'elle le respect de ses devoirs ! Plus que jamais nous devons obtenir qu'un adjoint du Défenseur des droits soit notamment identifié que le thème des droits de l'enfant et nommé en conseil des ministres afin d'avoir l'autorité politique qui s'impose. Un collège de trois personnes noyé dans une institution ne saurait suffire ! Il sera intéressant de voir si les parlementaires UMP qui se disent opposés à la mort du Défenseur des Enfants sauront porter cette proposition de compromis comme on vérifiera si Dominique Paillé désormais responsable de l'UMP saura faire voter pas « ses » députés UMP les délégations parlementaires aux droits des enfants qu'il a un temps porté comme parlementaire jusqu'au Sénat.

On multiplierait les sujets d'inquiétude : ainsi le fait que 15 à 20 000 enfants porteurs de handicap ne soient pas scolarisés comme il le devrait sans compter que l'éducation spécialisée en direction des enfants handicapés se meurt, la dégradation du système de santé scolaire ou du service social scolaire empêche de développer une stratégie de prévention sociale qui s'impose. Ne parlons pas de l'état de la pédopsychiatrie. Il suffit de lire le rapport de l'ONU pour voir quelles sont les principales lacunes françaises.

Plus profondément la régression consiste à ne parler que des droits de l'enfant à protection (conf. le pseudo dialogue engagé à l'Elysée le 20 novembre dernier sur ce seul thème) quand il s'agit d'abord de promouvoir ses libertés (liberté de pensée, liberté d'expression individuelle et collective à travers le droit de s'associer ou de manifester). On relira avec intérêt les articles 12 à 15 de la CIDE.

Parler des libertés ne signifie pas que l'enfant peut tout dire, tout faire ou décider en tout : comme tout un chacun il doit rendre des comptes à la hauteur de ce qu'il est et doit respecter les règles d'ordre public. Rien à voir avec l'idée mythique de l'enfant-roi. Cela ne signifie pas plus que les adultes n'ont plus de responsabilités sur eux : déjà ils se doivent de les guider dans l'exercice de ces libertés. Cela ne signifie pas plus que les adultes n'ont plus de responsabilités sur eux : ils ont à les guider dans l'exercice de leurs libertés. L'autorité est au service des responsabilités à exercer sur l'enfant et non pas une fin en soi.

Bien évidemment il faut savoir raison garder : le sort des enfants de France est globalement enviable. Le taux de fécondité est l'un des meilleurs d'Europe. Avec 800 000 naissances l'an nous explosons les records français de naissance. Mieux :

plus que jamais les enfants sont désirés et accueillis et non plus subis. A preuve 2300 enfants pupilles de l'Etat et 2009 pour 150 000 en 1900 ! Je ne néglige pas qu'il nous faut être vigilants sur l'accès de toutes et tous à la contraception.

Reste que l'essentiel est bien que d'entrée de jeu une partie des enfants de France a guère de chances d'intégrer totalement cette société. La fracture sociale dénoncée dans la campagne présidentielle Chirac-Jospin reste bien une réalité. Pire le mitage social se développe dans l'espace (les « banlieues » ou les « quartiers » auxquels répondent les « villages » ou « rues » protégés des bourgeois) : chacun tient ses murs ou les fait tenir par des gardiens. Mais par-delà l'espace le communautarisme progresse dangereusement.

Officiellement les pouvoirs publics condamnent l'un et l'autre. Mais en pratique la République recule et se démantèle. Qu'est-ce d'autre que ce pouvoir qui demain va être donné aux maires de faire la loi, de se doter d'une police et d'une justice municipales (conf. Le rapport Varinard sur la justice pénale des mineurs puis le rapport Balladur sur l'avenir des collectivités locales) sur les enfants de moins de 13 ans.

C'est pourtant à l'Etat de donner un espoir commun, de laisser penser à chacun qu'il a sa place dans le collectif où, reconnu dans ses droits propres il s'inscrit naturellement : la famille, le quartier, la commune ou le bassin de vie la région, l'Etat ou l'Europe sinon le monde) sans nier bien sûr ses racines culturelles à conditions qu'elles ne prennent pas le dessous sur les liens publics et communs. Dit en langage direct : les femmes de France ont le droit de ne pas être ramenées à la préhistoire pour être de nouveau inféodées sous prétexte de l'influence de la religion. C'est le rôle de l'Etat de donner à chacun l'espoir de pouvoir faire valoir ses qualités. Les enfants ne croient pas à l'égalité mais à la justice. Ceux qui aujourd'hui ne respectent pas la loi ne sont pas des révoltés soucieux de construire un monde meilleur – pas de graines révolutionnaires en eux ! -, mais ils ont le sentiment que la loi qu'on leur demande de respecter ne leur est pas bénéfique. Elle n'a donc pas de sens.

Il nous faut certes mener des politiques sociales qui rééquilibrent les données « naturelles » ; il nous faut surtout parler les règles du jeu social et les expliquer pour qu'elles soient réappropriées par chacun. Quand il s'agit de sanctionner des violations il nous faut être justes et dans chaque cas, pour les enfants encore plus que pour les adultes, il faut voir à que les conditions on peut dépasser la situation qui a généré la violation de la loi. A défaut les mêmes causes produiront les mêmes effets. Cela suppose d'avoir confiance dans l'individu, dans des compétences, mais aussi dans son environnement et ... dans les agents de la puissance publique (policiers, magistrats, travailleurs sociaux). Ce qui aujourd'hui est loin d'être encore le cas.

En d'autres termes nous avons devant nous dès 2010 de grands rendez-vous.

En vrac :

- une refondation du droit pénal des enfants qui doit garder, sa spécificité ;

- une réforme de l'adoption sachant que cette institution est là pour donner une famille – un père et une mère – à un enfant qui en est privé et non pas pour donner un enfant à des adultes qui en sont privés,
- une réforme des collectivités locales avec le souci de trouver le bon échelon des politiques sociales ni trop loin, mais ni trop près des réalités de terrain faute qui on l'exclusion l'emportera sur la tolérance,
- une réflexion sur le statut à faire aux enfants étrangers isolés qui se présentent en France (cf la mission confié récemment à la sénatrice Isabelle Debré),
- un travail pour promouvoir un meilleur accès adapté à l'éducation et à la culture.
- enfin un texte sur les statut des beaux parents
- la concrétisation de la condamnation des châtiments corporels pour répondre à la demande du Conseil de l'Europe signée par Mme Morano en septembre 2008
- la revision de s lois sur la bioéthique et ses questions philosophiques

Etc.

Plus que cela : il faut défendre les droits de plus faibles et donner à chacun de l'espoir. L'enfance n'est pas un danger mais une richesse. Quittons la posture défensive et négative. Plus que jamais inversons la logique du raisonnement : quels sont nos projets pour l'enfance. Adoptons une loi cadre pour promouvoir les droits des enfants (conf. [le projet de DEI-France](#)).

J'allais oublier l'essentiel : souhaiter une bonne et heureuse année 2010 à ceux qui visitent avec fidélité ce blog ou qui y viennent à la bonne franquette au hasard des sujets qui les intéressent. Par vos commentaires – 11 000 à ce jour – pour des visites hebdomadaires pouvant atteindre un seuil record de 56 000, vous en faites un lieu peut être riche en points de vue complémentaires et certainement utile pour analyser les évolutions en cours. Chaque point de vue est légitime dès lors qu'il s'inscrit dans la République. Que chacun en sorte plus intelligent et ce site aura trouvé tout son sens. Je crains que les sujets ne manquent pas demain pour continuer à réfléchir sur le statut fait aux enfants de par le monde et en France.

En tout cas : bons vents à tous.

Pour approfondir, allez sur www.rosenczveig.com avec notamment 22 dossiers thématiques